



Mur mitoyen d'habitation sur une partie seulement

Par **PIVOINE34**, le 19/11/2016 à 09:06

BONJOUR marque de politesse [smile4]

Nous avons acheté une cave viticole, elle est en 3 faces, une face est appuyé contre un mur d'une maison de village. Nous voulons surélevé le toit de 0,80cm, mais cette partie de mur de 0,80 cm est au dessus de notre toit, donc elle appartient au propriétaire voisin. Qu'elles sont nos droits et demande à faire et à qui ?

Merci, pour les réponses.